

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
22 avril 2024
Français
Original : anglais

**Lettre datée du 22 avril 2024, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent du Mozambique
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous informer que le Mozambique, qui assure la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois de mai 2024, organisera le 28 mai, à 10 heures, un débat sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : le rôle des femmes et des jeunes ». La Ministre des affaires étrangères et de la coopération, Verónica Nataniel Macamo Dlhovo, présidera la réunion.

Afin d'orienter le débat, le Mozambique a établi la note de cadrage ci-jointe (voir annexe). Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire,
Représentant permanent
(Signé) Pedro **Comissário**



Annexe à la lettre datée du 22 avril 2024 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Organisation des Nations Unies

Note de cadrage établie pour le débat du Conseil de sécurité qui se tiendra le 28 mai 2024, sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : le rôle des femmes et des jeunes »

I. Introduction

Un débat ministériel sur le thème « Maintien de la paix et de la sécurité internationales : le rôle des femmes et des jeunes » sera tenu le 28 mai 2024. Ce sera l'événement phare de la présidence mozambicaine du Conseil de sécurité.

Le débat sera présidé par la Ministre des affaires étrangères et de la coopération de la République du Mozambique, Verónica Nataniel Macamo Dlhovo.

Cet événement offre une importante occasion de recentrer et de recenser les synergies entre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

Tout en mettant en évidence la complémentarité des deux programmes, le débat vise à promouvoir une approche nuancée et transversale de la paix et de la sécurité, qui prend en considération les vécus, les rôles et les besoins divers des jeunes, en particulier des jeunes femmes. Cette démarche est particulièrement importante pour le Nouvel Agenda pour la paix et le Sommet de l'avenir.

La prise en compte des questions de genre dans les activités concernant les jeunes et la paix et la sécurité peut aider à empêcher une nouvelle génération de reproduire les mêmes schémas et les mêmes structures de pouvoir patriarcal qui limitent l'égalité des genres mais profitent aux jeunes hommes. Les initiatives en faveur des jeunes femmes peuvent contribuer à l'édification de sociétés plus égales et plus stables. De même, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit prendre en compte les besoins et les vécus des jeunes femmes selon leur âge et traiter par anticipation leurs priorités et leurs préoccupations.

Ceci est particulièrement nécessaire à un moment où la coopération mondiale en matière de paix et de sécurité est en butte à d'immenses difficultés et où les structures de gouvernance de l'après-Seconde Guerre mondiale semblent de moins en moins aptes à répondre aux préoccupations des jeunes et des femmes. Par ailleurs, les décès liés aux conflits sont en hausse et le nombre de personnes déplacées de force est monté en flèche, les femmes et les jeunes étant les plus particulièrement touchés.

Le troisième rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité (S/2024/207) sera présenté au cours de ce débat. Les participants sont invités à faire des observations sur le rapport en réfléchissant à l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Le débat vise à recueillir les vues et les perspectives des États Membres, des intervenants de l'Organisation des Nations Unies et des représentants des organisations de la société civile. Il s'agit de réfléchir à la manière dont les femmes et les jeunes, en tant que principales parties intéressées, peuvent contribuer plus efficacement à la promotion de la paix et de la sécurité à l'échelle mondiale.

Le débat offre également une tribune pour mettre en commun les meilleures pratiques suivies et les enseignements tirés aux niveaux national et régional. Cette collaboration vise à renforcer le rôle des femmes et des jeunes dans les processus de

consolidation de la paix, en mettant l'accent sur leur importante contribution à l'édification d'une paix durable.

II. Contexte

Les femmes et les jeunes jouent un rôle capital dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, rôle que le Conseil de sécurité a reconnu dans des résolutions clefs, à savoir la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité et la résolution 2250 (2015) sur les jeunes et la paix et la sécurité.

Dans ces textes historiques, le Conseil de sécurité demande aux États Membres de mettre en place des mécanismes permettant à ces groupes essentiels de participer concrètement en matière de paix et de sécurité, de s'attaquer d'urgence aux conséquences des conflits sur leur vie et de veiller à les associer à la prise des décisions qui touchent leurs communautés.

La pérennisation de la paix passe désormais par la collaboration soutenue des jeunes, en particulier des femmes, à la consolidation de la paix, à la gouvernance, aux processus de paix, aux activités de réintégration, à la réforme du secteur de la sécurité, etc. Il faut absolument appliquer de façon plus systématique le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité et prévenir la marginalisation ou l'exclusion de ces groupes encore sous-représentés.

Une telle exclusion peut amener l'instabilité et des conflits et, dans certains cas, conduire au recrutement par les groupes criminels, terroristes ou extrémistes. C'est pourquoi il importe au plus haut point que les États Membres consolident les stratégies pour s'attaquer aux problèmes liés au recrutement des jeunes, ainsi qu'à leur désengagement, réadaptation et réintégration.

Les données recueillies dans les zones touchées par un conflit indiquent que les jeunes, en particulier les jeunes femmes, demeurent les principales victimes des conflits et des guerres, leur vulnérabilité les prédisposant aux effets préjudiciables des guerres, du terrorisme, de l'extrémisme violent, de la criminalité organisée et de la traite des êtres humains. En revanche, leur niveau de résilience leur permet de jouer un rôle fondamental dans la recherche de solutions durables à ces problèmes de sécurité.

À cet égard, le fait de favoriser la participation effective des jeunes, en particulier des jeunes femmes, à la prise de décisions aux niveaux national, régional et international peut contribuer d'importance aux efforts de prévention et de règlement des conflits et de promotion de la paix et de la stabilité. Il est également indispensable d'associer les jeunes à la réforme de l'appareil de sécurité et à la prestation des services de sécurité car cela permet aux États Membres de tirer parti d'un ensemble de compétences plus large et d'améliorer l'efficacité opérationnelle en prenant en compte les besoins des communautés concernées.

Le rôle essentiel joué par les jeunes, notamment les jeunes femmes, dans le maintien de la paix et de la sécurité a été fortement souligné dans le troisième rapport du Secrétaire général sur les jeunes et la paix et la sécurité (S/2024/207).

Le rapport a été établi en application de la résolution 2535 (2020) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Conseil a demandé qu'un rapport biennal sur l'application des résolutions 2535 (2020), 2419 (2018) et 2250 (2015) lui soit présenté. Il met l'accent sur des exemples d'institutionnalisation du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, notamment les initiatives visant à promouvoir l'inclusion et la participation effective des jeunes en matière de paix et de sécurité.

Qui plus est, le rapport appelle l'attention sur le fait que le Conseil de sécurité a un rôle capital à jouer pour ce qui est de continuer à renforcer la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans les activités des missions des Nations Unies. L'une des principales recommandations formulées dans le rapport est que le Conseil « continue à intégrer et à renforcer les éléments relatifs aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans le cadre du renouvellement des mandats des opérations de maintien de la paix et des missions politiques spéciales, et demande aux missions d'intégrer les jeunes dans tous les domaines pertinents de leur mandat ».

Il importe au plus haut point de tenir une discussion sur l'application de cette recommandation, sachant que l'inclusion d'éléments relatifs aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans le mandat de chaque mission est un important moyen de garantir que les missions donnent la priorité aux jeunes dans toutes les tâches pertinentes prescrites, de renforcer l'obligation de rendre compte en vue d'une application plus systématique du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans les missions et de faire en sorte que les engagements pris se traduisent par la mobilisation des ressources financières et humaines permettant d'appliquer efficacement le programme, notamment d'exécuter les tâches prescrites et de réaliser les priorités définies en s'appuyant sur des données et en tenant compte des questions de genre.

Les problèmes dans les relations entre les jeunes et les pouvoirs publics, ainsi que les lois et pratiques discriminatoires fondées sur le genre et l'âge, restent répandus dans beaucoup de pays, ce qui entrave la participation effective des jeunes et des femmes, l'un des groupes démographiques les plus importants au monde. Ces questions appellent une attention soutenue de la communauté mondiale.

III. Questions devant servir à orienter le débat

1. Quel rôle le Conseil de sécurité peut-il jouer pour assurer la participation effective des femmes et des jeunes au maintien de la paix et de la sécurité, notamment pour ce qui est de renforcer les éléments relatifs aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans les mandats des missions des Nations Unies ?

2. Comment les partenariats internationaux peuvent-ils être renforcés pour aider les États Membres à intégrer les femmes et les jeunes dans les cadres de paix et de sécurité ?

3. Quelles mesures concrètes, telles que des plans d'action nationaux, les États Membres peuvent-ils mettre en place pour permettre la participation effective des jeunes, en particulier des jeunes femmes, au maintien de la paix et de la sécurité ?

4. Comment les compétences des jeunes dans les domaines technologique et numérique et en matière de médias sociaux peuvent-elles être mises à contribution pour renforcer les synergies entre le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité ?

5. Comment les jeunes peuvent-ils contribuer aux efforts de prévention, de gestion et de règlement des conflits et que peut-on faire pour renforcer la confiance entre les jeunes et les dirigeants, les responsables et les services de maintien de l'ordre ?

6. Quels mécanismes ont été mis en place pour suivre et évaluer l'efficacité des initiatives visant à renforcer la participation des jeunes et des femmes à l'action de paix et de sécurité ?

7. Comment les collectivités et les institutions dans les États Membres peuvent-elles mobiliser et mettre à profit l'empathie et la résilience des jeunes et des

femmes comme valeurs essentielles pour s'attaquer aux problèmes mondiaux en matière de paix et de sécurité et dans les domaines technologique et environnemental ?

IV. Intervenants

Les personnes suivantes prendront la parole devant le Conseil de sécurité :

- La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix (à confirmer) ;
 - Le Sous-Secrétaire général aux affaires de la jeunesse (à confirmer) ;
 - La Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Sima Bahous ;
 - La représentante ou le représentant de la jeunesse de l'Union africaine (à confirmer).
-